



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'alimentation (DGAL)
Sous-direction de l'accompagnement des transitions alimentaires et agroécologiques
Bureau de la transition pour une production agricole durable



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écoantibio

LE PLAN ECOANTIBIO

Webinaire de présentation – 17 avril 2026 – 10h -11h

Les antimicrobiens et antiparasitaires : un arsenal comme bien public commun « une seule santé » à préserver

- Pour la santé humaine et animale
- Des antibiotiques partagés entre les médecines humaines et animales
- Peu de nouvelles substances actives

- Circulation des résistances dans les différents compartiments (animal, environnement et homme)

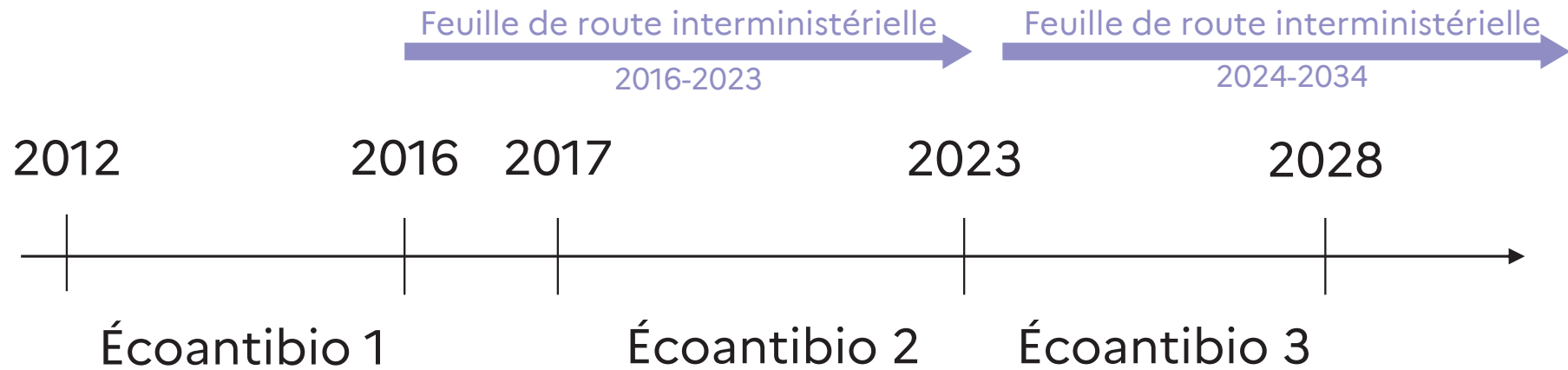
⇒ Nécessité d'une approche « **One Health** » coordonnée

⇒ Enjeux : prévenir, acquérir de nouvelles connaissances, développer des **alternatives pour améliorer la durabilité et la soutenabilité de nos systèmes agricoles**



One Health Summit, Lyon,
6-7 avril 2026

Chronologie des plans Écoantibio



Les pilotes des actions du plan Ecoantibio 3

Organisations vétérinaires



Enseignement vétérinaire et des auxiliaires vétérinaires



Organisations à vocation sanitaire et instituts techniques agricoles



Syndicats professionnels

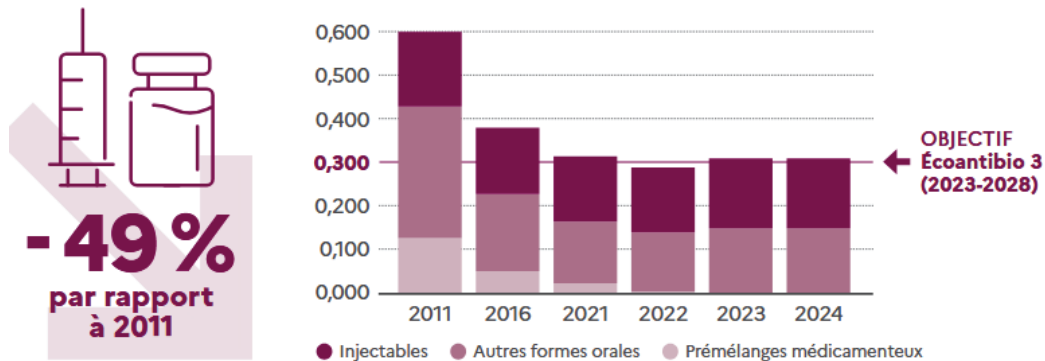


Agences et instituts de recherche



Des objectifs des plans Écoantibio 1 et 2 largement atteints en matière d'exposition aux antibiotiques :

EXPOSITION DES ANIMAUX AUX ANTIBIOTIQUES



Entre 2011 et 2024, l'exposition des animaux aux antibiotiques, toutes espèces a diminué de 49%

L'exposition aux antibiotiques critiques a diminué entre 2011 et 2024 :

- Fluoroquinolones : – 87,0%
- Céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération: – 95,2%

Ainsi que pour la colistine : – 80,9 %

Source : Bilan 2024 de l'ANMV (novembre 2025)

Les objectifs attendus du plan Écoantibio 3 :

Objectifs quantitatifs

- **Diminution de 15% de l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques à l'horizon 5 ans**
- **Conservation du niveau actuel d'exposition pour les autres espèces, ainsi qu'au global**

Objectifs qualitatifs

- **Promotion d'un usage raisonné, optimisé et diversifié**
- **Préservation de l'arsenal thérapeutique**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écoantibio

APPEL À PROJETS ECOANTIBIO 3 - 2026

Webinaire de présentation – 17 avril 10h-11h

Contact

- Problème de connexion pendant le séminaire ?
- Des questions sur l'appel à projets sur les modalités de dépôt ?

ecoantibio.dgal@agriculture.gouv.fr (objet : AAPN Ecoantibio 2026)

Informations disponibles sur le site du MAASA



<https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-ecoantibio-3-pour-lannee-2026>

- Le cahier des charges
- La liste des projets financés les années précédentes (depuis 2013)
- Les contacts des pilotes des actions du plan
- Le plan Ecoantibio 3
- Le lien vers le formulaire de candidature sur « démarches numériques »
- Un guide de dépôt à préremplir pour faciliter le report des items sur « démarches numériques »

Sommaire

1. Généralités sur les projets attendus

- a. Nature des projets
- b. Objet des projets
- c. Budget des projets et modalités de financement
- d. Engagement des porteurs
- e. Déclaration de connaissance et accord des partenaires

2. Modalités de dépôt et sélection des projets

- a. Calendrier
- b. Appui des pilotes du plan à la rédaction du dossier
- c. Soumission du dossier
- d. Modalités de sélection des dossiers
- e. Points d'attention

1. Généralités sur les projets attendus

a. Nature des projets

L'appel à projets concerne deux types de projets :

- Des projets de recherche appliquée
- Des projets d'action

Durée des projets : **entre 6 mois et 3 ans**

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des organismes publics ou privés à but non lucratif
- Des entreprises, pour des projets d'intérêt collectif comportant une diffusion large des résultats et des supports aux acteurs de la santé animale

Des partenaires étrangers peuvent être membres des consortiums mais les travaux réalisés à l'étranger ne seront pas financés dans le cadre de cet AAP.

L'appel à projets pourra financer des études visant à lever des impasses thérapeutiques en santé animale et qui sont d'intérêt collectif. Toutefois, il ne pourra pas financer des études visant à constituer des dossiers d'autorisation de mise sur le marché pour des médicaments vétérinaires, des dispositifs médicaux vétérinaires ou autres produits réglementés.

Les consortiums impliquant plusieurs partenaires sont encouragés (maxi 6).

b. Objet des projets

- Répondre aux objectifs du plan Ecoantibio 3 (lutte contre la résistance aux antibiotiques, aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires)
- Les projets doivent **s'inscrire dans une ou plusieurs actions** listées dans le cahier des charges.
- Détail des projets visés prioritairement par action dans l'annexe 1 du cahier des charges.
- Liste des projets Ecoantibio déjà financés disponible sur le site du MAASA.



c. Budget des projets et modalités de financement

- Dotation maximale de l'appel à projets : 2 millions d'euros.
- Dépenses éligibles comprises entre **5 000 et 200 000 euros**.
- Détail des dépenses éligibles précisé dans le cahier des charges. En particulier :
 - Dépenses de personnel (hors personnel permanent des organismes publics)
 - Prestations de service,
 - Consommables, le cas échéant matériel,
 - Frais de mission, sur la base des modalités de remboursement des personnels civils de l'État.

Seules les dépenses directes strictement rattachables au projet sont éligibles. Les dépenses doivent être réalisées sur le territoire français (incluant DROM-PTOM)

- Financement :
 - Dans le cas général, jusqu'à 100 % du montant éligible,
 - Au cas par cas, après analyse par la DGAL, après application de la réglementation des aides d'État.

d. Engagement des porteurs

- Le porteur désigne une personne contact faisant le lien avec la DGAL tout au long du projet. **Réactivité nécessaire** pour le conventionnement.
- Le porteur de projet s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet tel que décrit dans la convention et ses annexes en son nom propre ainsi que, le cas échéant, au nom des partenaires associés.
- En cas de projet partenarial, le porteur représente l'ensemble du consortium auprès de la DGAL. Il bénéficie de l'intégralité de la subvention et est responsable de sa redistribution aux partenaires par l'intermédiaire de conventions de reversement.
- Durée des projets entre 6 mois et 3 ans : **Il est nécessaire d'anticiper la remise des rapports avant la fin de la convention.**
- Pour les projets de plus de 60 000 € ou d'une durée supérieure à 18 mois, **un rapport intermédiaire** technique et financier sera demandé à mi-projet après signature de la convention.
- Les **rapports intermédiaires et finaux** prennent la forme d'un rapport technique, détaillant les résultats et le contenu du projet, avec les livrables associés, ainsi que d'un rapport financier [il n'y a pas de modèle type]. En outre, la DGAL pourra demander une réunion de présentation.

e. Déclaration de connaissance et accord des partenaires

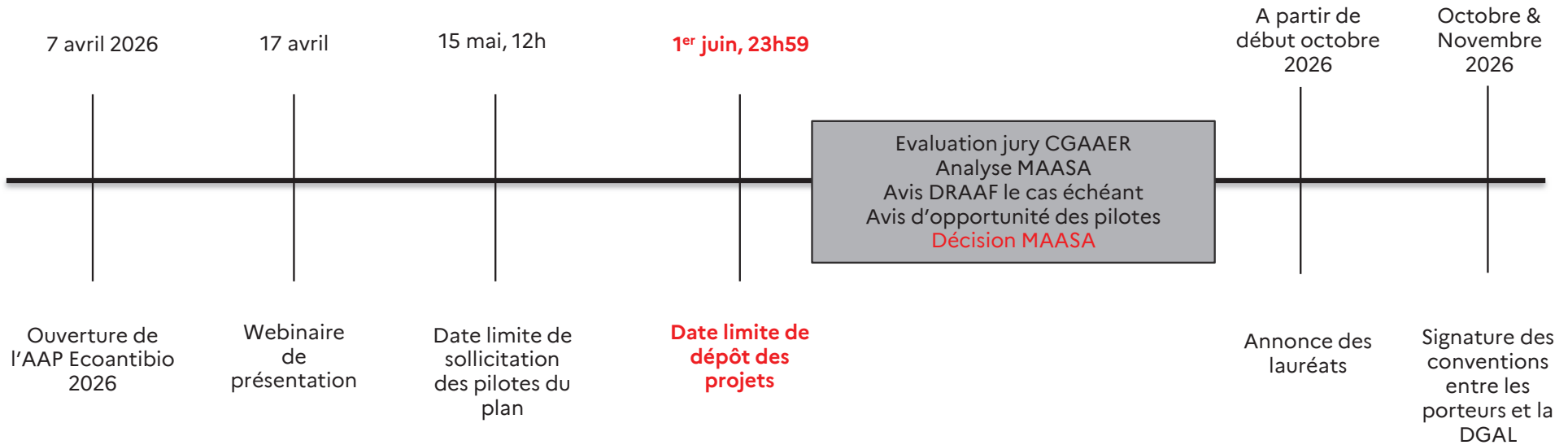
Nouveauté

- Chaque partenaire devra fournir une **lettre signée en son nom propre** qui :
 - atteste :
 - Avoir connaissance des modalités de l'appel à projets Écoantibio 2026
 - Avoir été informé des objectifs, des modalités de réalisation, du budget et du calendrier prévisionnels
 - Avoir connaissance du rôle et de l'implication attendus
 - Ne pas avoir de réserve à communiquer ou les communiquer dans cette lettre
 - confirme son intérêt pour le projet

- Un modèle à compléter et à signer est **disponible en fin de cahier des charges, mais un mail à destination du porteur, reprenant ces éléments et téléversé lors du dépôt pourra également suffire.**

2. Modalités de dépôt et sélection des projets

a. Calendrier



b. Appui des pilotes du plan à la rédaction du dossier

- Chaque action du plan Ecoantibio est pilotée par une ou plusieurs organisations pilotes.
- La consultation des pilotes du plan pour le montage du projet est :
 - **Obligatoire pour les études relatives à des alternatives aux traitements antibiotiques ou antiparasitaires en relation avec des traitements thérapeutiques → échange en amont avec l'ANMV**

Pour s'assurer du respect du cadre réglementaire par le protocole proposé (réglementation et lignes directrices françaises et européennes en vigueur) en contactant l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire via l'adresse evalmedvet@anses.fr

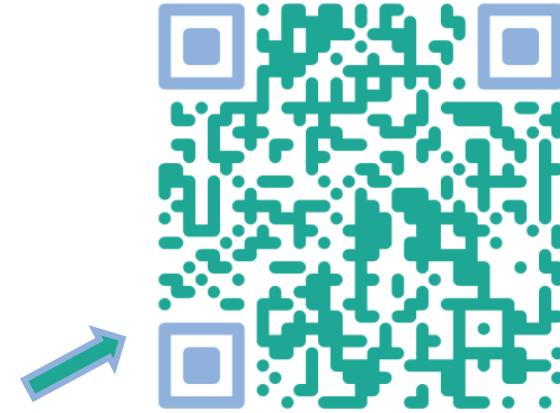
- **Facultative mais vivement recommandée** pour les autres projets.

Pour aider le porteur de projet à bien formaliser sa candidature et à l'inscrire dans les objectifs du plan Écoantibio ainsi que dans l'historique du plan

- Un tableau de contact est disponible sur la page web de l'AAP 2026.
- Le contact avec les pilotes est possible **jusqu'au 15 mai 12h**.
- Consultation écrite des pilotes par mail sur la base des grandes lignes du projet : objectifs, partenaires, durée, résultats attendus, en précisant le lien avec l'action de rattachement du plan considérée.
- Si plusieurs pilotes sont associés à une action, privilégiez celui qui présente une expertise la plus en adéquation.

c. Soumission du dossier

- Un guide/formulaire peut être téléchargé pour remplir plus facilement le dossier en ligne.
- Le nom du projet doit être résumé par un **acronyme de 15 caractères maximum**.
- Importance du respect du nombre de caractères (**bloquant sur le site**).
- Date limite de dépôt des dossiers le **lundi 1^{er} juin à 23h59**.
- Dépôt des dossiers complets via *Démarches numériques* :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appele-a-projets-ecoantibio-2026>



d. Modalités de sélection des dossiers

Réception des dossiers via démarche-numérique par la DGAL (DL 1er/06)



Analyse de la recevabilité administrative des
dossiers
Cf. critères de recevabilité sur la page web de l'AAPN



Si recevable

Evaluation par un jury CGAAER

Analyse MAASA

Avis d'opportunité exprimé par
les pilotes du plan Ecoantibio 3

*Pour les projets à dimension
territoriale, avis des DRAAF*



Décision finale de sélection des projets par la DGAL

Annonce des lauréats
À partir d'octobre

e. Points d'attention (*retours d'expérience des jurys précédents*)

• Réponse aux objectifs du plan Ecoantibio 3

- Motiver **le choix de l'action de rattachement du plan Ecoantibio 3** au regard des objectifs et livrables prévus dans le projet. Préciser l'état de l'art, et le lien éventuel avec d'autres projets antérieurs ou en cours, *la plus-value attendue du projet par rapport à l'existant*.

• Possibilité d'application et capacité à valoriser les résultats

- Décrire les modalités de diffusion et d'applicabilité des résultats obtenus. Indiquer *en quoi le projet fera concrètement progresser la lutte contre la résistance aux antibiotiques et aux antiparasitaires* et quels bénéfices pourront être tirés pour les décideurs, les professionnels (vétérinaires, éleveurs) ou les propriétaires d'animaux.

• Faisabilité du projet, expérience de l'équipe, qualité du consortium

- Décrire de façon claire et précise le protocole ou les différentes actions proposées. Indiquer le calendrier général. Motiver le choix et la compétence des partenaires.

• Budget du projet, rapport coût bénéfice

- Veiller à respecter l'éligibilité des dépenses, notamment les frais de personnels (**si sous contrat avec la structure**, qualification du personnel et quotité de travail), les frais de mission (nombre de jours estimatif et informations succinctes sur la durée et les distances), et le matériel (*pour la part amortissable durant le projet*) / les prestations (spécificité au projet et justification).



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écoantibio

QUESTIONS / RÉPONSES



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écoantibio

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION